

DELIBERATION CFVU-076-2016

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers,**

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 octobre 2016.

Objet de la d lib ration : Projet FSDIE : Voyage culturel et d couverte du march   conomique local   Plymouth

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 17 octobre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le projet Voyage culturel et d couverte du march   conomique local   Plymouth du 10 au 17 d cembre 2016, de l'association des anciens  tudiants de la LP Management PME-PMI, instruit par la Commission vie  tudiante du 10 octobre 2016 est approuv .

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 24 voix pour.

A Angers, le 24 octobre 2016

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **7 novembre 2016**

BUDGET PREVISIONNEL

A présenter impérativement sous cette forme

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant	%	Nature	Montant	%
	en euros	% ^{age} total		en euros	% ^{age} total

1. HORS VALORISATION

<u>1. frais administratifs</u> (extension d'assurance, ...)			<u>1. Ressources propres de l'association :</u>		
<u>2. Matériel :</u>			Participants	5800.00	42.33
			28 étudiants		
			Association	560.33	4.09
			Vente de produits	340.47	2.49
1. <u>Frais de déplacement</u>					
<u>Ferry</u>	2796.00 €	20.41	<u>2. Subventions publiques sollicitées :</u>		
Autocar	2309.00 €	16.85	(précisez le nom du financeur)		
TOTAL	5105.00 €		FSDIE	6500.00	47.16
<u>4. Frais de séjour</u> (hébergement, catering, ...)			Iut Angers Cholet	300.00	
Hébergement dans les familles	2865.00 €				
Frais de restauration	2865.00 €		Collectivités locales		
	2865.00 €		Mairie de Cholet	200.00	
<u>5. Frais de mission, honoraires ou cachets</u>					
Intervention de professionnels					
TOTAL versé à l'université	8595.00 €	62.74	TOTAL	6800.00	49.63
<u>6. Droits d'auteur</u> (Sacem, SACD)			<u>Autres ressources attendues :</u>		
-			(précisez)		
			-		
<u>7. Communication</u> (affiches, flyers, mailing, ...)					
-					
<u>8. Autres</u>					

TOTAL DEPENSES	13 700.80		TOTAL RECETTES	13 700.80	
-----------------------	-----------	--	-----------------------	-----------	--

